



CONFINEMENT :
LES EQUIPES DE L'ALS SUR LE TERRAIN
AUPRES DES LOCATAIRES

Josiane Capron,

Présidente de l'AMPI

*« Ces employé.e.s ont travaillé pour
les besoins de la Martinique
et des martiniquais... »*

Mas, an mas...

Magré mwa mas-la dit dépi lontan, ni anlo moun ka alé wè Athon ovantatè pou mandé'y mas. Misié ka fè yol, i pa ka fè mas.

Atjelman tout ka fè débriya épi machin-yo pou koud. Sé pa lenj yo ka fè mé mas alé-viré. Mé es sé mas-tala bon ?

Asiparé komkidiré fok sa fet o nom « AFNOR ». Es sé pa anlot manniè kontrolé moun ?

Maskarad

Madanm Adjilbè té ja fè an tjò mas, i té konté vann yonndé pou trapé an ti-lanmonné-kod. Mé Istanislas di konsa tout moun ankazé pé pa vann mas. Es tousa pa an maskarad ?

Léta pa lé ped linò, yo trouvé anlot manniè fè lajan. Épi milion yo ponmet moun, yo bizwen lajan antré.

Épi sé jou dézankazaj-la, an sel mo ou ka tann :

« Mété mas-ou ! »

Délè man ka mandé kò-mwen es sé mas-la pa ka ri tout lo makakri-tala ?

Anlo moun ka alé vizité fanmiy-yo ka viv an masak, pas yo pé pa menm wè yo lopital. Ki malad, ki fanmiy ka pran doub fè.

Mas koko

Ni an konpè Adjilbè ki ni an montray asou Mas koko, misié pofité viré-mété sa déwò. Mé yo di'y i pa ka respekté distans sosial. Kivédi i ka fè moun sanblé kon adan an bal toufé yenyen. Tandik ki fok moun omwen a dé met.

Masabiel

Ni an group moun éti désidé fè an won Masabiel pour trapé an gras, pou viryis-tala pa kontinié rapé moun an fanmiy-yo ek mennen ba Bazil.

Antouléka, Adjilbè di mwen i ka espéré le 11 mé kon tè sek an tan Karenm. I paré telman, i ni wonz mas. Apré i éséyé yonn adan yo, madanm-li di'y konsa :

— Tiré mas-la an fidji'w, man pa ka rikonnet ou !

Sé ki san mas, misié té ni an fidji monstré. Ban mwen mété ta mwen pou man pa trapé pies kontravansion.

Jid

Athon surnom de Joseph Mas : Patron de yole.

Daniel Boukman : Exposant de Mas koko.

Stanislas Cazelle : Préfet de Martinique.

Massabielle : grotte de Lourdes.



Bel poveb kréyol :

« **Fonmi chayé ravet** » mé viryis-la fè tout moun doubout dwet.

RBR
LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

TOUJOURS GARDER RAISON ?

Cette épidémie, plus qu'inquiétante, ne doit pas faire perdre de vue les graves souffrances, pertes en vies humaines, subies par notre humanité.

Ce scéma qui circule partout, même s'il n'a pu être vérifié, souligne combien notre terre est environnée de drames, de souffrances, de maladies graves...

Rappelons que la Martinique, toutes causes confondues a connu 3217 décès en 2017 soit environ 268 par mois, soit environ 68 par semaine.

EN MARTINIQUE : Il y a eu moins de DEUX morts « Covid » par semaine en moyenne depuis le début de l'épidémie

HP

DÉCÈS DANS LE MONDE DU 1ER JANVIER AU 30 MARS 2020

14.489.315 DONT :

36.272 CORONAVIRUS

119.758 GRIPPE SAISONNIÈRE

241.625 MALARIA

264.158 SUICIDES

332.529 ACCIDENTS (ROUTE)

616.108 ALCOOL

1.231.436 TABAC

2.023.119 CANCER

2.755.098 FAIM

BON À SAVOIR

« Les essais thérapeutiques en cours contre la COVID-19 »

Les préconisations du Pr Raoult concernant le traitement contre cette maladie, en début d'infection, par le Plaquenil (Hydroxychloroquine) et les polémiques qui ont suivies celles-ci ont soulignées l'immense attente suscitée par un traitement efficace contre cette virose mondiale.

Un article de Stephane Korsia-Meffre publié sur le site « Vidal-Actualités » et résumant les bases de données américaines recensées dans ClinicalTrials.gov fait le point sur cette importante question et déchiffre cet univers complexe d'essais, de recherches et, espérons-le, de découvertes majeures. (Hp**)

Les stars des essais internationaux

La chloroquine et l'hydroxychloroquine

La chloroquine (NIVAQUINE) et l'hydroxychloroquine (PLAQUENIL) sont indiquées dans le traitement et la prévention du paludisme (en France uniquement pour la chloroquine), mais aussi en rhumatologie et en dermatologie pour traiter la polyarthrite rhumatoïde et certains lupus. Dans le contexte du COVID-19, elles n'agissent pas directement sur le virus, mais sur les cellules infectées, en diminuant leurs capacités infectieuses. Elles pourraient également avoir un effet négatif sur la liaison entre le SARS-CoV-2 et le récepteur ACE2 sur les cellules cibles.

Outre les deux grandes études internationales, Discovery (Europe) et Solidarity (Monde) (et la petite étude du Pr Didier Raoult), l'efficacité thérapeutique de l'hydroxychloroquine est évaluée dans trois essais (contre placebo). Son efficacité en prophylaxie de la COVID-19 est étudiée dans le contexte de la post-exposition (essai mené à Minneapolis) et dans le contexte de la prévention générale (essai PHYDRA). La chloroquine est également évaluée dans la prophylaxie de la COVID-19.

L'équipe marseillaise du Pr Raoult étudie par ailleurs l'association hydroxychloroquine + azithromycine.

L'association lopinavir/ritonavir

L'association lopinavir/ritonavir (KALETRA) est utilisée dans

le traitement contre le VIH/sida. Ce sont deux antiprotéases. Dans le contexte de la COVID-19, aucun bénéfice de ce traitement n'a été constaté.

Cette association sera de nouveau étudiée dans deux bras des études Discovery et Solidarity, avant et sans interféron bêta. En Corée, une étude en cours compare KALETRA à l'hydroxychloroquine. En Chine, un essai a été mis en place dans lequel la nébulisation de KALETRA est associée à des injections d'extraits de chirette verte (*Andrographis paniculata*), une plante de la pharmacopée traditionnelle chinoise. KALETRA y est également évalué en association avec une prise en charge globale par la médecine traditionnelle chinoise.

Par ailleurs, un essai est en cours à Hong Kong avec l'association KALETRA + ribavirine (ex COPEGUS). Dans une autre étude, KALETRA est comparé à l'association ASC09 (également appelé TMC-310911, une antiprotéase étudiée contre l'infection par le VIH/sida).

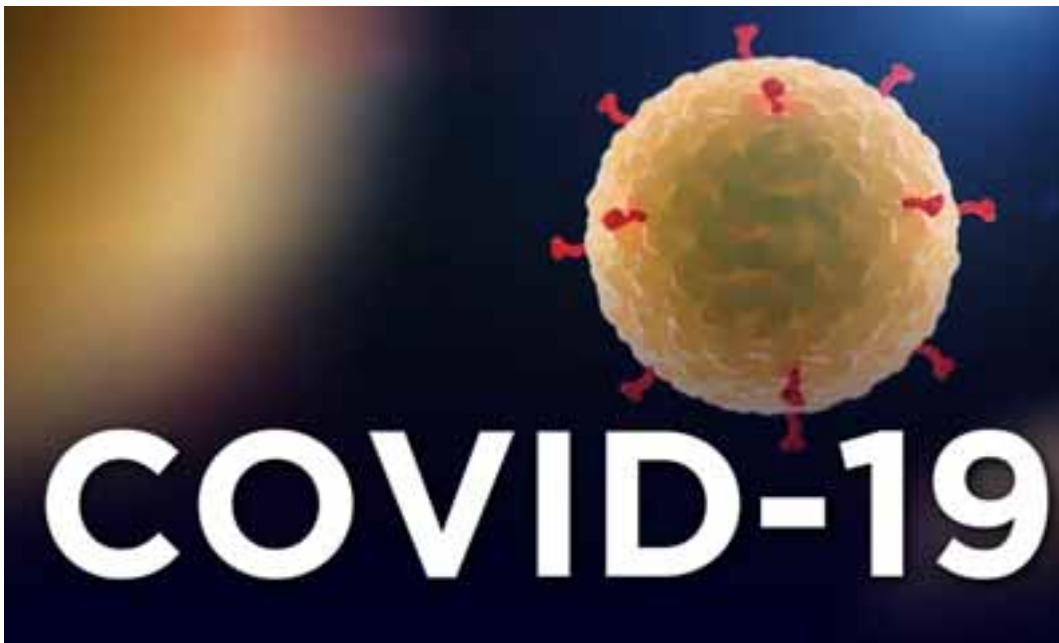
Enfin, à Guangzhou, une étude porte sur l'efficacité de l'association KALETRA + umifénovir (ARBIDOL, une molécule utilisée en Chine et en Russie contre les gripes A et B, le virus respiratoire syncytial, le virus de Hantaan, etc.). Ce dernier est également évalué en monothérapie contre la COVID-19.

Le remdésivir

Le remdésivir (GS-5734) a montré une efficacité in vitro contre le virus de la maladie de Marburg, ainsi que contre plusieurs virus à ARN monocaténaire comme les virus Junin, Lassa, Nipah ou Hendra, le virus respiratoire syncytial (bronchiolite du nourrisson), et également la fièvre Ebola, le MERS-CoV et le SARS-CoV-1. Le remdésivir est une prodrogue de la substance active GS-441524, un analogue nucléosidique de l'adénosine qui perturbe l'ARN-polymérase et qui n'est pas lu par l'exoribonucléase, diminuant ainsi la production d'ARN viral.

Le remdésivir a été évalué lors de l'épidémie de fièvre Ebola qui a sévi au Kivu (République démocratique du Congo) à partir de 2018. Ces essais ont montré une efficacité modérée, inférieure à celle des anticorps monoclonaux spécifiques et son développement dans cette indication a donc été suspendu par le laboratoire propriétaire.

Dans la mesure où GS-441524 est active contre le SARS-CoV-2 in vitro, le remdésivir fait l'objet de deux études multicentriques aux États-Unis (essais contre placebo) et dans les deux grandes études internationales qui viennent de démarrer (Discovery : 100 mg/j en IV après une dose de charge de



200 mg, 10 jours).

Le 20 mars, la FDA a annoncé que le remdésivir était désormais disponible aux États-Unis dans le cadre d'une ATU, pour le traitement de la COVID-19. Il a reçu le statut de médicament orphelin dans ce pays.

De nombreux outsiders

Les antiviraux

Outre les substances antivirales citées précédemment, les essais sont en cours avec :

- le darunavir (PREZISTA, une antiprotéase contre le VIH)
- le danoprévir (GANOVO,
- le favipiravir (AVIGAN, un antigrippal prescrit au Japon et testé sur le virus Ebola en 2015), seul ou en association avec le tocilizumab (ROACTEMRA, un inhibiteur du récepteur à interleukine-6 prescrit dans la polyarthrite rhumatoïde) ou la chloroquine ;
- l'oséltamivir (TAMIFLU) en association avec la chloroquine.

Les immunomodulateurs

Outre le tocilizumab, les essais cliniques contre la COVID-19 évaluent également le sarilumab (KEVZARA, un inhibiteur du récepteur à interleukine-6 utilisé dans la polyarthrite rhumatoïde) et le thalidomide, inhibiteur de la production de TNF alpha (deux études). L'interféron alpha1bêta et CD24Fc, une protéine de fusion recombinante immunomodulatrice, font également l'objet d'études cliniques contre la COVID-19.

Les immunosuppresseurs

La pirféridone (ESBRIET), un immunosuppresseur prescrit dans la fibrose pulmonaire idiopathique, est évaluée en Chine chez des patients présentant des complications pulmonaires. Les corticostéroïdes font également l'objet de deux études cliniques en Chine, ainsi que le

fingolimod (GILENYA, indiqué dans le traitement de la sclérose en plaques).

Les anticorps monoclonaux

Outre le tocilizumab (ROACTEMRA) et le sarilumab (KEVZARA), le bévacizumab (AVASTIN, un inhibiteur de l'angiogenèse largement utilisé en cancérologie) est aussi étudié en Chine chez les patients souffrant de complications pulmonaires. L'effet du méplazumab, un inhibiteur des récepteurs CD147 (une possible voie

d'entrée du SARS-CoV-2 dans les cellules) est également examiné.

Les autres substances actives

D'autres molécules sont actuellement à l'étude dans la gestion des complications de la COVID-19 :

- le losartan (COZAAR),
- l'aviptadil (un analogue du peptide intestinal vasoactif – VIP – prescrit dans le syndrome de détresse respiratoire aiguë, en particulier lié à la sarcoïdose),
- la carrimycine, un antibiotique macrolide évalué en comparaison avec KALETRA ou ARBIDOL ou la chloroquine,
- la vitamine C en intraveineux.

Une étude chinoise explore les effets de l'administration de plasma issu de personnes en convalescence de la COVID-19 (immunothérapie passive).

Les traitements à base de cellules souches ou de cellules de l'immunité

Plusieurs essais, en particulier en Chine, ont pour objectif d'analyser l'efficacité de l'administration de cellules souches (ou de vésicules issues de cellules souches) chez des patients souffrant de complications de la COVID-19. D'autres études explorent l'efficacité de l'administration de cellules NK (Natural Killer).

Les essais vaccinaux

Actuellement, trois prototypes de vaccins sont à l'essai : un vaccin ARNm (mRNA-1273), un vaccin recombinant et un vaccin « minigènes »

Enfin, dans les hôpitaux de l'AP-HP, une étude observationnelle est en cours pour recenser les effets indésirables des différents traitements utilisés dans la prise en charge de la COVID-19. FIN DE CITATION

Le monde d'avant ou mieux maintenant

Le monde sort de cette hibernation appelée confinement avec la gueule de bois.

La nature elle-même dès l'aube a marqué un temps d'arrêt à l'explosion de soleil et de lumière qui rendait tout à fait supportable cette lidé à l'écart (pour ceux qui vivaient dans de bonnes conditions) cette réclusion forcée.

Il faut reprendre sa copie là où on l'avait laissé. Les délais, moratoires accordés pour le paiement des taxes et impôts vont très vite se révéler insuffisants. Il faut recommencer à travailler !

Pour beaucoup, ces vacances forcées ont été vécues comme une manne tombée du ciel. Une opportunité pour mettre de l'ordre dans l'atelier encombré au fil du temps de choses inutiles, ces papiers à classer s'amoncelant sans fin...

Mais comme on pouvait le prévoir, les mauvaises nouvelles économiques (et donc sociales), tombent comme pluie en hivernage. Récession aux Etats-Unis et en Allemagne, encore plus marquée en France, ralentissement mondial inévitable, plans de licenciement à venir, hausse du chômage déjà insupportable chez nous.

Le «monde d'après» ne laissera pas de place au merveilleux. Il va dans l'immédiat ressembler au monde d'avant, et en pire. D'autant plus que la crise économique cohabitera avec la crise sanitaire : l'effort productif restera entravé par les mesures de précautions de toutes sortes qu'il faudra

respecter pour ne pas provoquer une paralysie du système hospitalier et pour limiter les pertes humaines.

Les économistes prévoient que les restrictions de l'offre s'accompagneront d'une restriction de la demande : l'argent que les confinés n'auront pas dépensé risque d'être affecté, non en achats, mais en épargne de précaution. Pour parer au pire.

Des secteurs entiers, comme la culture, les transports aériens, le tourisme, les bars et les restaurants – tout ce qui rend la vie supportable – sont en déshérence.

Le tourisme chez nous voit une saison totalement gâchée. Les conséquences seront difficiles à supporter...

Ceci étant dit, il est difficile de blâmer ceux qui nous gouvernent, personne ne peut leur dénier une certaine réactivité. Même si au début de la pandémie on a assisté à la plus grande cacophonie pour tenter de masquer l'imprévoyance des gouvernements qui se sont succédés. Les dirigeants se préoccupent de l'économie en offrant subventions et crédits, l'Europe, après une hésitation initiale prévoit un plan de relance massif et un début de solidarité entre nations fortes et moins fortes. Les banques centrales, dont la BCE, ont actionné la planche à billets (des lignes de crédit informatiques) pour éviter l'enchaînement fatal et planétaire des choses.

À notre échelle, les élus ont surmonté leur goût immodéré pour le cancan et fait de leur mieux...

Mais à partir de ce 11 mai, le débat politique va reprendre ses droits. Deux options sont imaginables:

- Reprendre les choses comme elles étaient auparavant, combler si possible les pertes en maintenant en l'état l'économie et le système social et fiscal dans leur configuration initiale. Et si la pression se fera plus forte sur les Gafas (google, facebook etc) pour qu'ils assument charges et impôts on exclut toute contribution supplémentaire des classes favorisées au nom de la théorie des «premiers de cordée» et on assouplit le droit du travail, les des normes environnementales, allongement de la durée du travail, pour mettre la France à la production économique

- Ou bien s'efforcer de lier relance et transition écologique, retourner à l'activité et la redistribution en faveur des plus touchés par la situation, rétablir les échanges mais regagner une souveraineté industrielle satisfaisante.

Le «monde d'après», celui que le confinement nous a laissé espérer ne viendra pas tout seul. Comme pour le monde d'avant, son avènement dépendra d'un effort politique ardent et passionné.

Gérard Dorwling-Carter.

CULTURE, résister face à la crise



Annulation de spectacles, concerts et autres festivals, fermeture de lieux culturels, pertes de contrats et prestations, « distanciation sociale » rendue obligatoire jusqu'à amélioration de la situation sanitaire, etc. : les conséquences de la crise du Covid-19 ont également, et violemment, impacté le monde de l'art et de la culture. Pour autant des mesures d'aide et d'accompagnement ont été décidées, notamment par la *Collectivité Territoriale de Martinique*. Quelques précisions.

En effet, l'exécutif de la CTM a récemment rappelé, via un *communiqué de presse*, qu'il existait (« depuis 2012 ») un « fonds de solidarité en faveur des artistes en difficulté » ; un dispositif visant à accorder des « aides financières exceptionnelles dites de première urgence aux artistes », afin de leur permettre de faire face à des « situations personnelles difficiles ». Une aide financière qui répond, poursuit le communiqué, à des « besoins de première nécessité », et qui permet la « prise en charge de frais inhérents à une situation sociale précaire ou découlant d'un imprévu. » Adressé par email au service idoine de la CTM, le dossier de demande d'accompagne-

ment devra notamment comporter un courrier adressé au président du *Conseil exécutif*, et une « présentation du parcours » (CV) de l'artiste.

Dans un champ plus large de l'engagement culturel, les bourses allouées au titre de la « formation culturelle et artistique » ont été annoncées, via un autre *communiqué de presse* de la CTM, comme « versées dans leur intégralité pour l'année 2019-2020 » aux étudiant.e.s concerné.e.s (« sur présentation d'un justificatif de suivi de la formation sur la période de septembre 2019 à février 2020 »). Concernant les **compagnies artistiques** « bénéficiant d'aides financières récurrentes », les subventions allouées au titre de l'année 2020 feront l'objet « d'un seul mandatement » (« au lieu d'un mandatement fractionné en deux versements – 80% de l'aide allouée à la prise de décision, et le solde sur production d'un bilan financier»). Concernant maintenant les bénéficiaires de subventions pour « l'organisation de manifestations et la mise en œuvre de projets culturels », les aides allouées seront **maintenues** pour les projets « reprogrammés à une date ultérieure ». Enfin, concernant le **cinéma** et **l'audiovisuel**, les aides allouées « pour les projets cofinancés par la

CTM sont maintenues » : il s'agit plus précisément de l'ensemble des aides allouées pour des « projets d'écriture, de développement et de production » dans le cadre de la 'Convention de coopération pour le cinéma et l'audiovisuel', signée entre la CTM, l'Etat et le *Centre National du Cinéma de l'Image Animée*.

Sous nos ciels certain.e.s artistes se sont réjoui.e.s de la récente annonce par Emmanuel Macron d'une prolongation, jusqu'en août 2021, des droits des « intermittents du spectacle » (« même si pour nous en Martinique c'est très difficile d'être intermittents, parce qu'il n'y a pas beaucoup de cachets déclarés », glissa récemment Kali à nos confrères de *Martinique la Ière*). D'autres artistes - comme celles et ceux réunies au sein du SDAM, le *Syndicat pour la Défense des Artistes Martiniquais* - continuent eux de plaider pour la conception et déclinaison d'un véritable « Plan Marshall » pour le secteur. Un *Plan* hélas de saison...

Mike Irasque

*service.culture@collectivitedemartinique.mq



PIL 

PIL 

PIL

PIL



**Josiane Capron,
Présidente de l'AMPI**

*« Ces employé.e.s ont travaillé pour
les besoins de la Martinique
et des martiniquais... »*

Comment l'industrie martiniquaise a-t-elle vécu ce confinement et l'arrêt de nombreuses activités ? C'est notamment à cette interrogation que répond ici Josiane Capron, la présidente de l'AMPI : l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie. Etat des lieux et premières perspectives.

Antilla : A quelques jours du déconfinement*, quelle est la situation de l'industrie martiniquaise ?

Josiane Capron : Le tableau est contrasté. Certaines entreprises fabriquant des biens de première nécessité se sont retrouvées en première ligne, et ont dû travailler durant tout le confinement. Ces entreprises ont connu des **pics d'activité** - la demande a été extrêmement forte car le confinement était quasi-total -, et là on revient progressivement à une situation 'normale'. Par contre, pour d'autres secteurs comme les matériaux de construction, le travail des métaux ou l'ameublement, ça n'a pas du tout été le cas : **80 %** des chantiers, sinon plus, ont été ar-

rêtés, la majorité des petits chantiers également, car il n'avait pas encore été défini de 'charte de bonnes conduites' : comment organiser les chantiers, quels types de 'gestes barrière' mettre en place, etc. Et parfois c'est un véritable **casse-tête** : par exemple quand une 'pièce' est trop lourde une seule personne ne peut la déplacer ; quand on réalise une charpente les ouvriers sont forcément obligés de se rapprocher, etc. Déjà que l'industrie du bâtiment et le travail des métaux étaient fortement impactés, le *Covid* n'a pas arrangé les choses... D'ailleurs l'industrie du bâtiment est vraiment en attente d'un **Plan Marshall** : depuis 10 ans cette industrie ne cesse de tirer la sonnette d'alarme, de réclamer des chantiers significatifs et de faire des propositions aux autorités.

Des secteurs industriels ont donc bien fonctionné durant ce confine-

ment ?

Oui, bien sûr l'agroalimentaire et le para-chimique. En effet les consommateurs avaient besoin de produits d'hygiène, semble-t-il en plus grande quantité que d'habitude. Donc il a fallu augmenter les cadences.

« Il s'agit de reprendre son travail après ce confinement, et avec de grandes inquiétudes... »

Les salarié.e.s de ces secteurs étaient donc non seulement présent(e)s mais mobilisé.e.s ?

Tout à fait, et j'aime le mot 'mobilisés'. D'ailleurs les dirigeants de ces structures nous ont dit qu'ils avaient été étonnés par la façon dont les employé.e.s avaient répondu présent(e)s, en disant par exemple que la fabrication d'eau de javel ou de lessive avec ajout de désinfectant était nécessaire pour une population

Produits PIL de 1ère nécessité (DR)





Protection réalisée par une entreprise industrielle (DR)

en demande. Ces employé.e.s n'ont pas travaillé pour avoir une prime à la fin du mois, mais pour les besoins de la Martinique et des martiniquais : je dois saluer cet acte de **patriotisme** et d'empathie. Ces employé.e.s se sont rendu.e.s compte qu'ils étaient fondamentalement nécessaires à la chaîne de "survie" de la population.

Comment envisagez-vous le début du déconfinement pour l'industrie martiniquaise ?

Ce déconfinement ne se traduira pas forcément par une ouverture immédiate et complète de toutes les structures qui étaient fermées. Je prends le cas d'un adhérent qui fabrique du boudin et qui été durement impacté par cette crise, vu que plus de 50% de ses débouchés étaient vers les CHR (Cafés-Hôtels-Restaurants) : hé bien il lui faut absolument tout nettoyer, désinfecter etc., et ce sont des opérations **minutieuses** qui ne se font pas en 2 jours. Donc je pense que la première semaine du déconfinement sera une semaine de remise en marche des équipements, de vérification que tout ce qui est relatif à l'hygiène est bien respecté, et de remise en **confiance** du personnel, qui pour le cas cité a été confiné pendant plus

d'un mois. Il s'agit de reprendre son travail après ce confinement, et avec de grandes inquiétudes – conservera-t-on son emploi ou pas ? – donc les dirigeants ont un rôle **fédérateur** à jouer. Il faut rassurer, savoir plus que jamais fédérer les équipes autour d'un projet, et pratiquer la transparence complète pour savoir vers quel(s) objectif(s) on se dirige pour la fin de l'année et les 2-3 ans à venir.

« Que l'indépendance économique passe par leurs gestes d'achat et de consommation locales... »

Dans un récent communiqué, vous parlez notamment de 50 à 60% de perte de chiffre d'affaires pour certains adhérents de l'AMPI ?

Oui, parfois même plus. Un fabricant de matelas par exemple : ce n'est vraiment pas le produit qui sera considéré comme étant de première nécessité. Et ce fabricant était donc fermé durant toute la crise.

Mais nos adhérents savent se montrer **innovants**, et l'ont démontré durant cette crise. Par exemple nos adhérents de la chimie et parachimie ont su, avec l'aide de la filière canne-sucre-rhum, fabriquer une solution hydro-alcoolique conforme aux normes définies par l'OMS (*Organisation Mondiale de la Santé*). Vous savez, durant le confinement la population a vu que c'est la production locale qui remplissait les rayons de produits frais, aussi bien en fruits et légumes qu'en produits transformés – jus, yaourts etc. – mais ça ne suffit pas...

C'est-à-dire ?

Nous craignons qu'une fois passé le *Covid*, les consommateurs martiniquais recommencent à se tourner vers les produits d'importation ; qu'ils ne comprennent pas que l'indépendance économique passe par leurs gestes d'achat et de consommation locales.

Ces pertes de chiffre d'affaires entraîneront-elles, inévitablement, de la « casse sociale » dans certains secteurs industriels ?

Ce risque existe, forcément, mais il est trop tôt pour en juger. Nous n'avons pas d'adhérents qui nous ont dit 'nous fermons car nous ne pouvons plus.' Des adhérents disent qu'il y a des 'parachutes' mis en place par l'Etat, donc qu'ils allaient recourir à ces dispositifs d'aides en espérant pouvoir passer le mauvais cap et que la demande soit à nouveau au rendez-vous. Par conséquent pas d'annonces de réductions d'effectifs, ni de hausses de prix : les industriels ne sont pas **à l'affût**, comme certains consommateurs le croient, de hausses de prix. Par exemple, tous ceux qui travaillent avec la 'grande distribution' ont des prix définis au début de l'année, par contrat, et sont tenus d'observer ces prix de vente à la 'grande distribution' jusqu'à la fin de l'année. Cependant, les frais de **transport** ont beaucoup augmenté : le fret aérien par exemple. Et le fret maritime aug-

mentera sans aucun doute car les compagnies maritimes achètent leur fioul à 'terme', c'est-à-dire au 1^{er} janvier avec la garantie que le prix sera le même au 30 juin. Donc ce fret maritime ne bénéficie pas de la baisse du cours du baril de pétrole. De plus, la *CMA-CGM* a subi les contrecoups de cette crise par conséquent *elle* ne choisira pas cette période pour diminuer ses coûts de façon importante. Ceci sans oublier que cette compagnie doit désormais utiliser un carburant avec une teneur plus faible en soufre, et que ce carburant coûte beaucoup plus cher depuis le 1^{er} janvier 2020.

« Deux de nos adhérents fabriqueront des masques de façon industrielle »

Quelle est la situation de la problématique des masques, et bien sûr de leur disponibilité, pour notre industrie ?

L'ensemble de l'industrie s'est mobilisé et a passé une commande groupée de masques - chirurgicaux et de type *FFP2* - pour le secteur de **l'alimentaire**. Pour les secteurs où les normes d'hygiène seraient moins drastiques, nous allons certainement nous contenter des masques 'grand public', et nous ne pouvons rouvrir nos établissements sans équiper le personnel. Il y a une bonne nouvelle : deux de nos adhérents fabriqueront des masques de façon industrielle, à partir de ' patrons ' prédéfinis. Il y aura donc des coupes de masques, qui ensuite seront assemblés par des couturières. Et les machines peuvent découper 500 à 700 masques par jour.

Quel est votre regard global sur les dispositifs d'aides mis en place par l'Etat et la CTM ? Fonctionnent-ils ? Sont-ils perfectibles ?

Nous sommes très contents de ces propositions de l'Etat et de la CTM. Même si, concernant la CTM, nous pouvons parfois regretter que le

seuil de moins de **10 salarié.e.s** ait été retenu comme critère d'exclusivité. Car étant des PME (Petite et Moyenne Entreprise) nos effectifs dépassent évidemment les 10 salarié.e.s, parfois jusqu'à 200. Donc nous aurions voulu que l'on puisse moduler cela. Mais les dispositifs financiers mis en place par l'Etat, en particulier le PGE (Prêt Garanti par l'Etat) sont très intéressants, et nous conseillons à nos adhérents de se tourner sans crainte vers ce dispositif ; d'autant plus que les banques jouent le jeu.

« Il faut envisager le management des équipes différemment »

On a pourtant entendu un conseiller territorial de la CTM monter récemment au créneau quant à une « frilosité » des banques, non ?

Les taux de refus des banques sont extrêmement rares. Et dans ces cas-là (de refus, ndr) c'est parce que la capacité de remboursement de la structure était déjà très fortement **compromise** avant la crise du *Covid*. Et que l'effet d'aubaine que pourrait représenter le PGE, ne serait pas une aubaine. Les entreprises concernées avaient la possibilité de recourir au 'médiateur du crédit' - d'ailleurs il y a eu très peu de recours - et la CTM a mis en place des prêts spé-

cifiques, pour les entreprises qui se sont vues refuser le PGE.

Question sans doute difficile, eu égard notamment à toutes les incertitudes qui demeurent quant à ce virus : comment appréhendez-vous l'avenir ? Avec crainte ? Optimisme ? Les deux ?

Il faut absolument continuer à pratiquer les 'gestes barrière'. Tant que ce virus n'aura pas cessé de causer des morts, il faut continuer à être vigilants. Et je déplore beaucoup que certains martiniquais se croient à l'abri de tout... Tant que le virus va circuler - car il est certain qu'avec la fin du confinement il y aura un rebond des attaques de ce virus -, il faut continuer à préserver sa santé et celle des autres ; faire faire preuve de **résistance**. On ne peut pas arrêter une économie de façon prolongée, il faut continuer à vivre et à produire, mais il faut aussi envisager le management des équipes différemment, et voir toutes sortes d'hypothèses pour l'évolution de son entreprise : essayer de faire la matrice de ses forces et faiblesses, et voir comment s'en sortir. Cet exercice incombe à chaque gérant.

Propos recueillis par Mike Irasque

*entretien réalisé le 07 mai dernier (MI)

**AVERTISSEMENT À NOS FIDÈLES LECTEURS:
EN CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT
LA PRODUCTION D'UN JOURNAL PAPIER SE HEURTE
À DE NOMBREUX OBSTACLES :**

- Du côté de l'impression, avec les confinements nombreux pour le personnel...
- Du côté des transports, notre journal est imprimé en Guadeloupe donc, avec les interruptions imprévues, la diminution de vols annoncés., et l'utilisation du fret rendu impossible ou intermittent...
- Du côté de la Poste, avec une distribution aléatoire...
- Du côté des points de diffusion, dont beaucoup sont fermés, tandis que le confinement interdit aux autres des ventes conséquentes...

AUSSI, EN CONTINUANT NOTRE PUBLICATION, MÊME SOUS UN FORMAT RÉDUIT NOUS ASSUMONS UN CHALLENGE DIFFICILE, EN ESPÉRANT QUE NOS LECTEURS COMPRENDRONT LES DIFFICULTÉS ACTUELLES, PARTAGÉES PAR TOUTES LES PRESSES ÉCRITES...

(Nb: et n'oubliez pas de consulter notre site web : antilla-martinique.com, alimenté quotidiennement.



L'équipe de l'ALS

CONFINEMENT :

LES EQUIPES DE L'ALS SUR LE TERRAIN AUPRES DES LOCATAIRES

POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER LE ROLE DE L'ALS ?

L'Association pour le Logement Social (ALS) a été créée en 1991 pour venir en aide auprès des personnes en difficulté. Nous intervenons en moyenne auprès de 2000 familles. Les ménages suivis sont les personnes :

- handicapées
- invalides
- âgées
- des familles monoparentales
- des personnes isolées
- des personnes souffrant d'un trouble psychique
- des personnes souffrant d'addiction

Le but est d'assurer la stabilité des ménages sur tous les plans afin de limiter les procédures contentieuses et d'expulsion. Ainsi, l'ALS intervient dans le parc SIMAR, SMHLM et OZANAM sur toute la Martinique. Pour ce faire, l'ALS assure une prise en

charge globale de la cellule familiale, par la résolution des difficultés :

- sociales,
- financières
- administratives
- ouvertures de droits
- accompagnement vers les soins
- professionnelles...

QUELLES SONT LES MISSIONS QUE VOUS AVEZ RÉALISÉES PENDANT LE CONFINEMENT ?

Cette crise sanitaire n'a pas épargné cette population déjà fragilisée. Toute l'équipe de l'ALS s'est mobilisée. Nous avons été en relation avec près de 300 familles pour assurer :

- veille sociale téléphonique,
- écoute sociale et psychologique des locataires
- affichage dans les résidences HLM pour

que tous les locataires dans le besoin appellent l'ALS ou SOS KRIZ

- accompagnement social téléphonique,
- conseils pour occuper et gérer les enfants,
- mobilisation et coordination téléphonique des partenaires,
- ouvertures des droits sociaux par téléphone en lien avec les partenaires
- mise en place de colis alimentaires après avoir contacté les partenaires idoines
- visites-à-domicile en cas de nécessité
- car la CTM nous a remis des masques.
- communication sur l'actualité sociale, économique et des orientations des bailleurs sociaux sur le site FACEBOOK de l'ALS
- accompagnement sur place d'une personne décédée, gestion d'une situation de COVID 19
- accompagnement d'un demandeur pour un logement social

remontées des informations à la CTM, aux bailleurs sociaux et à la FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE (réunions par visioconférence entre 1 fois par semaine), réunion avec la Délégation Interministérielle de l'hébergement et du Logement (tous les 15 jours), réunion avec les acteurs sociaux (tous les 15 jours).

Chaque jour, nous avons fait preuve d'ingéniosité et d'imagination pour aider nos familles. C'est un vrai défi au quotidien qu'il était nécessaire de relever collectivement et ce grâce à la mobilisation des équipes, à l'entraide et la solidarité qui animent notre cœur de métier. C'est une vraie vocation !

L'inquiétude réside sur la garantie concernant le maintien des subventions. Nous avons été très réactif, flexible et opérationnel. Cependant, certains organismes réfléchissent sur le maintien, la réduction ou la suppression des subventions par rapport au confinement. Pourtant, notre activité s'est poursuivie, nous avons également remis tous les tableaux de bords de notre activité. Il est difficile de faire face à cette crise sanitaire, de répondre aux besoins des personnes fragilisées et avoir également des préoccupations financières.

3) QUELS TYPES DE LOCATAIRES AVEZ-VOUS VISITES ?

J'ai rencontré des :
personnes âgées,
personnes handicapées,
personnes avec troubles psychiques,
personnes isolées,
familles,
hommes et femmes.

QUELS CONSTATS FAITES-VOUS DES VISITES A DOMICILE ?

J'ai observé que les personnes étaient dans une grande souffrance, totalement isolée, certains n'avaient reçu d'appels téléphoniques des proches, d'autres avaient besoin d'avoir aussi un contact visuel. Certaines personnes déprimaient, d'autres n'avaient aucune ressource, pas d'eau, pas d'électricité. Les colis alimentaires étaient bien utiles. Lors des visites j'ai également observé que certains n'avaient pas d'équipement machine-à-laver, gazinière, pas de téléphone, pas d'Internet. A ce sujet, nous avons demandé la généralisation du WIFI ou Internet avec un tarif social pour les personnes ayant de faibles ressources. Puis, je me suis rendu compte, que le lien social devrait être renforcé en accompagnant les ménages vers les activités socio-culturelles et sportives adaptées à leur santé et leurs souhaits.

POURQUOI AVEZ-VOUS PENSE A REDIGER UN GUIDE DE CONTINUTE DE L'ACTIVITE

FACE AU CORONAVIRUS ?

J'ai pensé à la rédaction de ce guide pour plusieurs raisons :

Lorsque j'ai entendu qu'il n'y aura pas de traitement avant un an. Notre métier est d'intervenir aussi à domicile. De ce fait, il fallait anticiper et étudier les modalités permettant d'intensifier les visites-à-domicile et les entretiens avec nos locataires.

Puis, j'avais une crainte quant à la révision des subventions. C'est pour cela que dès le départ, j'ai créé des tableaux de bord que les travailleurs sociaux complétaient pour justifier de notre activité.

Enfin, car tous les partenaires se posaient la question : comment faire ? comment reprendre ?

Ainsi, le 20 avril 2020, j'ai finalisé la rédaction du guide de continuité de l'activité de l'ALS. L'objectif est d'assurer aussi bien la sécurité des collègues que des locataires. C'est le premier guide concernant le secteur social en Martinique qui vient de paraître ! Ce guide va au-delà du confinement car cela concerne, la gestion pendant toute la pandémie.

Il aborde plusieurs thématiques :

présentation succincte du coronavirus
les consignes générales de sécurité applicables à l'ALS

Les mesures d'hygiène et de sécurité
les modalités d'accès à l'ALS

La réorganisation de l'activité en cas de confinement, pendant la pandémie et à la sortie de la pandémie

la répartition du travail : visites-à-domicile, entretiens au bureau, télétravail

les mesures de sécurité concernant le télétravail

les modalités de soutien de l'équipe pendant la pandémie

le matériel qui sera mis à la disposition des salariés pour assurer la sécurité

la gestion prévisionnelle à moyen et long terme des équipements nécessaires

Même, si l'association compte 10 salariés, j'ai souhaité mobiliser une personne du service social, une personne du secrétariat, la gouvernance (3 personnes) et la médecine du travail pour travailler sur ce guide.

Il a été validé par la médecine du travail et notre espace de travail a été également contrôlé.

Par ailleurs, une expérimentation a été effectuée également lors des visites-à-domicile pour vérifier que les mesures d'hygiène et de sécurité sont applicables.

L'ALS a réouvert ses portes dès le 4 mai 2020. Ainsi, nous avons intensifié nos visites-à-domicile. En effet, nous avons repris le travail avant la date de déconfinement pour venir, en aide, encore plus, à nos locataires. Ce guide a été remis à Mr FRANCIS CAROLE ET A L'URASS. Il viendra visiter nos locaux ce SAMEDI 9 MAI 2020 pour une remise officielle de ce guide que nous partageons volontiers avec toutes les associations locales et notamment ceux relevant du secteur social. Il sera accompagné de MME THOME ANICET (Présidente de l'ALS) et du Docteur FRANCOISE SANCHEZ de la Médecine du TRAVAIL (AISTM).

Ce guide sera aussi diffusé au sein du groupement de l'URASS et de la FAS. Ainsi, certaines structures sociales pourraient s'en inspirer. Il s'agit simplement de partager notre expérience. Bien évidemment, des adaptations, selon les structures seront nécessaires.

Notre objectif est de maintenir c'est esprit d'entraide, de solidarité et d'ingéniosité tant auprès de nos bénéficiaires qu'auprès de nos partenaires. Que le dialogue que nous avons établi pendant cette crise, tant avec les associations, les organismes et les institutions puisse perdurer après cette crise sanitaire. D'ici là, pensez à prendre soin de vous !

**Madame KALTHOUM BEN
M'BAREK
Directrice ALS
Déléguée Fédérale au sein de la
Fédération des Acteurs de la
Solidarité
Juriste en Droit Immobilier
0696.35.53.53**

== Ajl 00830.1919 ==



AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché : **COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE**. DGA Infrastructures et Equipement - Rue Gaston DEFERRE CS 30137 - 97201 Fort-de-France – Martinique – Tél. : 0596-59-63-00 Télécopie : 0596-72-68-10 - Adresse Internet : <https://collectiviteterritorialede martinique.a chatpublic.com>

Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site : <https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>
Référence « **MOEVILLABOSQ-19-02** »

Objet du marché : **Mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la villa des bosquets et de ses dépendances dans le cadre de la réalisation d'un musée d'art contemporain.**

Ajl 00830.1919

== Ajl 00831.1919 ==



AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché : **Collectivité Territoriale de Martinique**. DGA Infrastructures et Equipement – Rue Gaston Defferre – Cluny – CS 30137 - 97201 Fort-de-France – Martinique – tél. : 0596-59-63-00 - Télécopie : 0596-72-68-10
Adresse Internet : <http://www.collectivitede martinique.mq>

Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site :

<https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>
Référence d'identification : « **AMOEA-VAUCLIN-19-01** »

Intitulé attribué au marché : **Mission d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des espaces d'aménagement touristique (EAT) et autres aménagements touristiques - Secteurs de la Pointe Faula et du Petit Macabou**
Ajl 00831.1919

== Ajl 00833.1918 ==
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 27/04/20, il a été constitué une SASU.
Dénomination : CPTS CONSULTING.
Siège social : 6 allée des Campêches 97228 SAINTE LUCE. **Capital** : 1000 €.
Objet : Autres activités informatiques.
Durée : 90 ans. **Président** : M Pascal SAINVILLE, 6 allée des Campêches 97228 SAINTE LUCE. **Cession d'actions** : Soumise à agrément sauf cas de Transmission Libre. Immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 00833.1919

== Ajl 00835.1919 ==
ARMDAV

Société à responsabilité limitée
Au capital de 12.600,00 euros
Siège social transféré : C/o MARIN PECHE, Zac Artimer, La Duprey, 97290 LE MARIN 494 547 300
RCS de FORT-DE-FRANCE

AVIS D'INSERTION

Par acte sous seing privé, en date, à Fort de France, du 06 mai 2020, les associés ont décidé à l'unanimité,
1/ De transférer le siège social de : C/o Monsieur Auguste VERNON, Quartier Massy, 97215 RIVIERE-SALEE à C/o MARIN PECHE, Zac Artimer, LA Duprey, 97290 LE MARIN, ce, à compter du 06 mai 2020.

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 est ainsi modifié :

- **Ancienne mention**

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé C/o Monsieur Auguste VERNON, Quartier Massy, 97215 RIVIERE-SALEE

- **Nouvelle mention**

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé C/o MARIN PECHE, Zac Artimer, LA Duprey, 97290 LE MARIN

2/ Prenant acte de la démission de Mon-

sieur Charles HENRY de ses fonctions de gérant, de nommer en qualité de nouveau Gérant Monsieur Éric Joseph COPPET, demeurant Anse Michel, 97227 SAINTE-ANNE, pour une durée indéterminée, ce, à compter du 06 mai 2020

Pour insertion,
La Gérance
Ajl 00835.1919

== Ajl 00837.1919 ==
AVIS DE DISSOLUTION
SARL L.C.E

Au capital de 7500.00 EUROS
Siège social : Quartier Rousseau 97212 SAINT JOSEPH
524478831 RCS FORT DE FRANCE

En date du PV du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société

M. CLAUDE LESOURANT demeurant quartier rousseau 97212 SAINT JOSEPH a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 00837.1919

== Ajl 00838.1919 ==
AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SOCIETE MARTINICAISE CHARPENTE ET COUVERTURE. Forme sociale : SARL. Capital : 1000,00€. Siège : 6 RUE RAVINE MOREAU 97200 FORT DE FRANCE. Numéro SIREN 803 352 020 RCS FORT DE FRANCE.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11/02/2020, les associés ont décidé de transférer à compter du 11/02/2020 le siège social à l'adresse suivante 12 RUE AMAREUSES ZAC LA MARIE 97224 DUCOS.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Mention au RCS de FORT-DE-FRANCE.
Ajl 00837.1919

== Ajl 00839.1919 ==
AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : FIBROPT-TECH. Forme sociale : SAS. Capital : 20000,00€. Siège : RUE G ZAIRE LOCAL R1 IM. SCI COSIERE – DES VILLAGES DE RIVIERE ROCHE 97200 FORT DE FRANCE. Numéro SIREN 751 472 341 RCS FORT DE FRANCE.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/02/2020, les associés ont décidé de transférer à compter du 10/02/2020 le siège social à l'adresse suivante RANGOM ARMEL MAX BOCHETTE 97232 LE LAMENTIN.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Mention au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Ajl 00839.1919

== Ajl 00845.1919 ==

Société Locale d'Epargne : Martinique Société Coopérative à capital variable Affiliée à la Caisse d'Epargne CEPAC Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 100 000 000 euros siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille 775 559 404 RCS Marseille
AVIS DE CONVOCATION de l'Assemblée Générale Ordinaire des Sociétaires

Mesdames et Messieurs les Sociétaires de la Société Locale d'Epargne (SLE) Martinique sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, **le mercredi 17 juin 2020**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du jeudi 23 avril 2020, le Conseil d'administration de la SLE Martinique, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale Ordinaire du mercredi 17 juin 2020 se tiendra à 10 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer (huis clos).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE de l'exercice clos le 31 mai 2020 ;
- Approbation de l'affectation du résultat de la Société Locale d'Epargne ;
- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales ;
- Constatation du montant du capital social souscrit à la clôture de l'exercice et de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Epargne CEPAC au 31 mai 2020 ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets

de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site : <http://societaire-cepac.fr/martinique> (1) à compter du 10 juin 2020.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à cette assemblée en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible à compter du 10 juin 2020 sur le site : <http://societaire-cepac.fr/martinique> (1), sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les documents institutionnels de la Société Locale d'Epargne sont disponibles à compter du 10 juin 2020 sur le site : <http://societaire-cepac.fr/martinique> (1) ou sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne CEPAC - Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

Pour avis,
Le conseil d'administration
Ajl 00845.1919

== Ajl 00849.1918 == AVIS DE DISSOLUTION

Par assemblée générale en date du 01 janvier 2020, les associés de la SNC CAP NORD 197 (SIREN 527 710 115) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 01 janvier 2020 et de la disparition totale de la société.

Elle a nommé en qualité de liquidateur la SAS SATIA CONSEIL domiciliée 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 00849.1919

== Ajl 00850.1919 == AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Par assemblée générale en date du 01 février 2020, les associés de la SNC CAP NORD 197 (SIREN 527 710 115) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 00850.1919

== Ajl 00851.1919 == AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS « TRANSPORTS YERRO EDY » au capital de 1000 euros. **Siège social** : 25 rue Grand Dégras 97225 MARIGOT. **La Société a pour objet** le transport de marchandises. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. **Président** nommé pour une durée indéterminée : YERRO Edy demeurant au 25 rue Grand Dégras 97225.

Ajl 00851.1919

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du **1^{er} mai 2020**, il a été constituée une société avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **FPB ROBOTICS**

Forme : **SAS**

Siège social : **17 rue Eucharis Immeuble Dillon 3000, Lotissement Dillon Stade (97200) Fort de France.**

Objet : **L'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous types de machines, outils et marchandises non alimentaire. Le Conseil, la commercialisation et la distribution de ces machines, outils et marchandises non alimentaire, et toutes autres activités connexes.**

Durée : **99 ans**

Capital : **1 000 euros**

Président : **M. Fabrice BELLARD**

Immatriculation : **RCS de Fort de France**

Ajl 00854.1919

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE


Ruinart


BELVEDERE




Hennessy

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE




MOËT & CHANDON


SAINT
JAMES

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHÛELCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr       

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR